



## Arret de travail suite a un accident

Par **Solidus**, le **08/04/2016** à **14:00**

Bonjour

Je suis actuelement en arret de travail suite un accident survenus sur trajet domicile travail jeudi dernier (31 mars) j ai immediatement consulter le medecin militaire et m a mis aussitit en arret de travail suite a la constatation de mes blessures. Neanmoins il m a prescrit des medicaments inflammatoire et une ordonnance pour une radio!

A la suite je suis rentre en caserne ou j ai appliquer tout la procedure a savoir m inscrit sur le registre des accidents sur le journal de bord et prevenir mon chef de caserne qui m a repondu que cet arret ne pouvais pas se subsituter a un prolongement par un praticien civile! Or le medecin militairr que j ai consulter le matin meme m a clairement dire le contraire! Donc qui dois je vroire car du coup celui ci m avais arret pour 3 jours avec le dimanche inclus mais la douleurs a percister et je suis donc aller voir mon medecin traitant! Mais du coup mes perssions sont reculer ou pas!?!  
Et suis je dans la legalite ou pas!?!?! J aimerais savoir car je dois revoir un medecin lundi!

Par **morobar**, le **08/04/2016** à **18:45**

Bonjour,

[citation]mon chef de caserne qui m a repondu que cet arret ne pouvais pas se subsituter a un prolongement par un praticien civile[/citation]

Ce propos est incompréhensible puisqu'à ce moment vous n'avez pas consulté un médecin civil.

Je suppose que vous voulez die qu'un médecin civil ne pouvait pas prolonger un arrêt de travail ordonné par un médecin militaire, et que sel ce médecin militaire pouvait prolonger votre arrêt.

L'armée dispose de son corps médical et d'hôpitaux.

Je ne connais pas le code militaire, mais il me paraît plus prudent de faire confiance à la fois à votre hiérarchie et au corps médical militaire, au moins encore quelques temps.